

XXXI^{ème} Assemblée générale ICCROM AG31/2019

30-31 octobre 2019
Rome, Italie



Document AG31/22: Approuvé par l'assemblée générale 2019

Titre: Décisions de la XXXI^{ème} session de l'Assemblée générale de l'ICCROM

Résumé

Ce document contient le rapport sur les décisions de la XXXI^{ème} session de l'Assemblée générale de l'ICCROM 30 - 31 octobre 2019.

Action requise

La XXXI^{ème} Assemblée générale a approuvé le rapport des décisions.

**RAPPORT SUR LES DÉCISIONS DE LA XXXI^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE DE L'ICCROM
30 – 31 OCTOBRE 2019**

Point 2 de l'ODG – Élection du président et des trois vice-présidents de la 30^{ème} session de l'Assemblée générale

2.1 L'Assemblée générale élit à l'unanimité la candidate Marie LAVANDIER (France), Présidente de sa XXXI^{ème} session.

2.2 L'Assemblée générale élit à l'unanimité les trois candidats proposés pour la vice-présidence de sa XXXI^{ème} session :

- Yongjae CHUNG (République de Corée);
- Ana LABORDE MARQUEZE (Espagne);
- Rooksana OMAR (Afrique du Sud).

Point 3 de l'ODJ – Élection des Comités

3.1 L'Assemblée générale élit à l'unanimité, pour sa XXXI^{ème} session, les cinq candidats suivants, proposés par le Conseil pour le Comité de vérification des pouvoirs :

- Sirkkaliisa JETSONEN (Finlande), Présidente
- Kenza DUFOURMANTELLE (Canada)
- Toru ISHIDA (Japon)
- Monther JAMHAWI (Jordanie)
- Alfredas JOMANTAS (Lituanie)

3.2 L'Assemblée générale élit à l'unanimité, pour sa XXXI^{ème} session, les cinq candidats suivants, proposés par le Conseil pour le Comité des candidatures au Conseil :

- Henry OWEN-JOHN (Royaume-Uni), Président
- Linda VEIBY (Norvège)
- Theodore Andrei BAUZON (Philippines)
- Benoit DUBOSSON (Suisse)
- James SHUSTER (États-Unis d'Amérique)

Point 4 de l'ODG – Prix ICCROM

4.1 L'Assemblée générale :

- Notant son étroite collaboration avec l'ICCROM au cours des 38 dernières années, qui a commencé par sa participation au Cours international sur la conservation de la pierre à Venise en 1981 et qui inclut 8 années comme Membre du Conseil de l'ICCROM, dont 4 ans au poste de Président du Conseil;

- Notant en outre sa contribution dans le domaine de la conservation, au niveau national comme architecte sénior en conservation-restauration auprès du Service Conservation du patrimoine de l'Irlande pour ses travaux sur des sites tels que Skellig Michael, inscrit sur la liste du Patrimoine mondial ; et au niveau international pour ses travaux avec l'ICOMOS où il occupe actuellement le poste de vice-président d'ICOMOS International;
- Approuve la décision du Conseil de l'ICCROM de remettre le Prix ICCROM à M. Grellan Rourke

4.2 L'Assemblée générale:

- notant qu'il a consacré 50 ans de sa vie à la sauvegarde, à la protection et à la conservation de Palmyre, devenue un site du patrimoine mondial en 1980 alors qu'il occupait le poste de chef du Département des antiquités de Palmyre;
- notant en outre qu'il a contribué à promouvoir la conservation du patrimoine comme promoteur de paix, de stabilité et de cohésion sociale, en particulier face à ceux qui ciblent le patrimoine pour le détruire en vue de déstabiliser et de bouleverser les équilibres sociaux ;
- reconnaissant son symbolisme à tous ceux qui ont consacré leur vie à la protection du patrimoine, même au risque de sacrifier leur propre vie;
- approuve la décision du Conseil de l'ICCROM de remettre une mention d'honneur à M. Khaled Al Asaad.
- L'Assemblée générale décide en outre d'observer une minute de silence en hommage à M. Khaled Al Asaad et à tous ceux qui ont sacrifié leur vie pour la protection du patrimoine.
-

Point 5 de l'ODJ – Acceptation des observateurs

5.1 L'Assemblée générale accepte à l'unanimité, pour sa XXXI^{ème} session, les observateurs suivants :

- États observateurs non Membres
 - République Démocratique du Congo
 - Saint-Siège, État de la Cité du Vatican
 - Indonésie
 - Palestine
- Institutions partenaires
 - Fonds pour le patrimoine mondial africain (AWHF)
 - Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflit (ALIPH)
 - Fondation Alvar Aalto
 - Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences- (ALECSO)
 - Centre régional arabe pour le patrimoine mondial – ARC-WH
 - A.R.S. Progetti SpA
 - Asia-Pacific Cultural Centre for UNESCO – ACCU
 - Institut canadien de conservation (ICC)
 - Conseil national de la recherche, Institut des sciences de l'atmosphère et du climat (CNR- (ISAC)
 - Département des antiquités et du patrimoine, gouvernement de Ras Al-Khaimh
 - Confédération européenne des conservateurs-Restaureurs

- Ecole du Patrimoine Africain (EPA)
- ENCoRE
- Infrastructure européenne de recherche pour les sciences du patrimoine (E-RIHS)
- Délégation européenne auprès des organisations des Nations-Unies à Rome
- Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
- Fédération italienne des clubs et centres de l'Unesco (FICLU)
- Département des Beaux-Arts – Ministère de la Culture, Thaïlande
- Fondation Romualdo del Bianco
- HERITY
- Conseil international des musées (ICOM)
- ICOM-CC
- ICOMOS Italy
- International Institute pour la conservation des œuvres artistiques et historiques (IIC)
- INTERPOL
- IRCICA
- ISESCO
- Université SAGA – Faculté des arts et
- Département d'histoire, de représentation, de restauration, Université La Sapienza
- Institut de recherche national de Tokyo pour le patrimoine culturel
- UNIDROIT
- Université de Gdansk
- Association mondiale pour la Protection du Patrimoine Culturel en temps de conflit armé (WATCH)
- Membres du Conseil de l'ICCROM
 - M. Abdulaziz ALMUSALLAM ALKHAALDI
 - Mme Aglal M. Elzubair EL MALIK
 - Mme Nina SHANGINA
 - Représentant de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO)
 - Représentant du Conseil international des musées (ICOM)
 - Représentant de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN)
- Conseillers spéciaux du Directeur général de ICCROM
 - George ABUNGU
 - Gaël DE GUICHEN
 - Gamini WIJESURIYA
- Consultants indépendants
 - Sarah COURT
 - Theocharis KATRAKAZIS
 - Georgios TAVLARIDIS
 - Jane THOMPSON

Point 6 de l'ODG – Bienvenue aux nouveaux États membres

6.1 L'Assemblée générale souhaite la bienvenue au Costa Rica en tant que nouvel État membre, notant son adhésion au 11 octobre 2019.

Point 7 de l'ODG – Adoption de l'ordre du jour provisoire

7.1 L'Assemblée générale adopte à l'unanimité et sans modification l'Ordre du jour provisoire présenté dans le document AG31/07.

Point 8 de l'ODG – Adoption du procès-verbal de la XXX^{ème} session de l'Assemblée générale

8.1 L'Assemblée générale adopte à l'unanimité le procès-verbal de sa XXX^{ème} session, tel qu'enregistré dans le document AG.31/8.

Point 9 de l'ODG – Rapport sur la mise en œuvre du Programme 2018 - 2019

9.1 L'Assemblée générale approuve à l'unanimité le rapport verbal du Conseil de l'ICCROM.

9.2 L'Assemblée générale approuve à l'unanimité le Rapport de mise en œuvre du programme 2018-2019 (Rapport annuel 2018/document AG31/9A et rapports trimestriels/documentAG31/9B).

Article 10 de l'ODJ – Rapport du Comité de vérification des pouvoirs

10.1 L'Assemblée générale adopte à l'unanimité le rapport du Comité de vérification des pouvoirs et convient ce qui suit : les États Membres (par ordre alphabétique) de l'Angola, l'Arabie Saoudite, le Bangladesh, la Croatie, Cuba, l'Égypte, Eswatini, l'Iraq, l'Italie, le Koweït, le Luxembourg, le Paraguay, le Soudan et l'Uruguay, qui ont envoyé leurs pouvoirs sous forme de pièces jointes scannées par courriel, sont autorisés à voter, à titre exceptionnel, conformément aux articles 16 et 48.1 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, après avoir assuré au Comité de vérification des pouvoirs que l'original de leurs pouvoirs serait disponible sous peu:

10.2 L'Assemblée générale, prenant acte que les États Membres suivants ont déclaré que leurs pouvoirs parviendraient bientôt, décide de mettre en suspens les pouvoirs de ces États Membres :

- Inde
- Monténégro
- Zimbabwe

Article 12 de l'ODJ – Rapport sur les paiements de contribution en souffrance (application de l'Article 9 des Statuts)

12.1 L'Assemblée générale, estimant que le montant total des contributions à l'ICCROM échues et non acquittées par les États membres du Brunei Darussalam, du Honduras et de la République unie de Tanzanie dépasse le montant de leurs contributions dues pour l'année civile en cours et l'année civile écoulée, prend acte que les États membres mentionnés ci-dessus perdent leur droit de vote à

l'Assemblée générale mais également leur droit de proposer des candidats pour une nomination au Conseil.

- 12.2 L'Assemblée générale, prenant note de l'intervention du délégué du Rwanda et reconnaissant l'existence de circonstances particulières indépendantes de la volonté de l'État membre et qu'un plan de paiement a été promis, décide, à la majorité des membres présents et votants, de renoncer à l'application de l'article 9(a) des Statuts pour le Rwanda, dont le montant total des contributions dues et non payées à l'ICCROM dépasse celui de ses contributions payables pour l'année civile courante et l'année civile écoulée.
- 12.3 L'Assemblée générale, prenant note de l'intervention du délégué de la Tunisie et reconnaissant l'existence de circonstances particulières indépendantes de la volonté de l'État membre et qu'un plan de paiement a été soumis, décide, à la majorité des membres présents et votants, de renoncer à l'application de l'article 9(a) des Statuts pour la Tunisie, dont le montant total des contributions dues et non payées à l'ICCROM dépasse celui de ses contributions payables pour l'année civile courante et l'année civile écoulée.
- 12.4 L'Assemblée générale, prenant note de l'intervention du délégué du Cameroun et reconnaissant l'existence de circonstances particulières indépendantes de la volonté de l'État membre et qu'un plan de paiement a été promis, décide, à la majorité des membres présents et votants, de renoncer à l'application de l'article 9(a) des Statuts pour le Cameroun, dont le montant total des contributions dues et non payées à l'ICCROM dépasse celui de ses contributions payables pour l'année civile courante et l'année civile écoulée.
- 12.5 L'Assemblée générale, considérant que l'État membre du Venezuela a omis de payer ses contributions échues pendant six années civiles consécutives, prend acte que le Venezuela sera suspendu de l'ICCROM.

Article 13 de l'ODJ – Rapport du Comité des candidatures

- 13.1 L'Assemblée générale adopte à l'unanimité le rapport du Comité des candidatures au Conseil et déclare les personnes suivantes candidates au Conseil de l'ICCROM :
1. Nasir Abdelkarim Hashim AL DARMAKI (Émirats arabes unis)
 2. Mourad BOUTEFLIKA (Algérie)
 3. Yong Jae CHUNG (République de Corée)
 4. Maria Florencia GEAR (Argentine)
 5. Riadh HADJ SAID (Tunisie)
 6. Michaela HANSSEN (Pays-Bas)
 7. Monther JAMHAWI (Jordanie)
 8. Patricia KELL (Canada)
 9. Anna LABORDE MARQUEZE (Espagne)
 10. Aline MAGNIEN (France)
 11. Kazuhiko NISHI (Japon)
 12. Rooksana OMAR (Afrique du Sud)
 13. Anneli RANDLA (Estonie)
 14. Zoe REID (Irlande)

- 15. Mohammad Hassan TALEBIAN (Iran, République Islamique d')
- 16. Ingrida VELIUTE (Lituanie)
- 17. Ola WETTERBERG (Suède)

Point 14 de l'ODJ – Rapport sur les finances

14.1 L'Assemblée générale adopte à l'unanimité les rapports financiers suivants :

- État financier vérifié au 31 décembre 2017 (document GA31/14.1) ;
- Rapport financier vérifié au 31 décembre 2018 (Document GA31/14.2)

14.2 L'Assemblée générale:

- Adopte le Règlement financier provisoire proposé afin que l'ICCROM soit conforme aux normes IPSAS au cours du nouvel exercice biennal;
- Demande au Comité des finances et d'audit du Conseil d'examiner le présent Règlement financier provisoire et les suggestions de PricewaterhouseCoopers SpA et de recommander au Conseil et à l'Assemblée générale d'éventuelles modifications ou ajouts pour examen lors de sessions futures.

Point 15 de l'ODJ – Questions stratégiques

15.1 L'Assemblée générale approuve à l'unanimité les personnes suivantes en tant que représentants de l'ICCROM à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour un mandat de deux ans qui s'achèvera fin 2021 :

- **Sandrine GOFFARD (États-Unis d'Amérique)**
- **Maria Eugenia ALVAREZ (Guatemala)** – Suppléante

15.2 L'Assemblée générale:

- Demande au Conseil de revoir la composition de son Comité des finances et d'audit avec un maximum de six représentants des États membres.
- Propose que les États membres suivants siègent au Comité des finances et de l'audit du Conseil :
 1. Chine
 2. États-Unis d'Amérique
 3. Japon
 4. Qatar
 5. République dominicaine
 6. Tunisie

Agenda Item 18 – Programme de Travail et Budget 2020 – 2021 provisoire

18.1 L'Assemblée générale approuve à l'unanimité le Programme d'Activités et Budget pour l'exercice biennal 2020-2021 (document GA31/18) présenté à sa XXXI^{ème} session et la résolution d'affectation budgétaire suivante ;

- Autorise le Directeur général à mettre en œuvre le programme décrit dans le programme d'Activités et Budget 2020-2021 (document GA31/18).
- Approuve le budget total de 15 894 381 euros comprenant toutes sources de financement comme suit :

- le budget ordinaire de l'ICCROM assuré par les États membres, sur la base du principe d'augmentation de 0% (croissance nominale zéro – CNZ), s'élevant à 7 667 824 euros ;
- les contributions volontaires disponibles (programme et coûts du personnel) s'élevant à 5 804 977 euros
- la mobilisation de ressources supplémentaires, telles qu'elles sont proposées dans le Programme d'Activités et Budget, s'élevant à 2 421 580 euros

- Lesquelles seront ventilées comme suit:

Ventilation	Euros			
	Enveloppe totale	Budget ordinaire	Contributions volontaires disponibles	Nouvelles ressources à trouver
DS1: Se concentrer sur les préoccupations du monde pour le patrimoine culturel	3 430 386	757 481	1 283 265	1 389 640
DS2: Créer un réseau mondial diversifié et inclusif	4 882 581	1 789 134	2 708 447	385 000
DS3: Renforcer et transformer l'ICCROM pour le futur	4 141 941	2 837 828	1 189 173	114 940
Coûts généraux de fonctionnement	3 439 473	2 283 381	624 092	532 000
TOTAL	15 894 381	7 667 824	5 804 977	2 421 580

- Autorise le Directeur général, après consultation avec le Bureau et le Comité des finances et d'audit du Conseil, à adapter le budget détaillé dans le cadre du budget global si nécessaire et en fonction des priorités stratégiques.
- Approuve le barème des quotes-parts des États membres de l'ICCROM pour l'exercice biennal 2020-2021, sur la base des quotes-parts adoptées par l'Assemblée générale des Nations-Unies pour les années 2019-2020-2021 et adapté aux besoins spécifiques de l'ICCROM afin de prendre en compte la différence entre les adhésions aux deux organisations et parvenir à un barème des quotes-parts de 100% pour ICCROM.
- Décide que les nouveaux membres qui déposeront leur instrument de ratification après le 12 juin 2019 (date d'établissement des quotes-parts pour l'exercice biennal 2020-2021) seront évalué selon la formule.
- Demande au Directeur général, lorsqu'il préparera le Programme d'Activités et Budget pour l'exercice biennal 2022-2023 (PAB 2022-2023), de soumettre à l'Assemblée générale de l'ICCROM deux scénarios correspondant à (1) une croissance nominale zéro et (2) une croissance nominale zéro plus 5%.

Point 19 de l'ODJ – Résultats de l'élection: Nouveaux Membres du Conseil

19.1 L'Assemblée générale déclare les candidats suivants dûment élus au Conseil:

1. Yong Jae CHUNG (République de Corée)
2. Maria Florencia GEAR (Argentine)
3. Michaela HANSSEN (Pays-Bas)
4. Monther JAMHAWI (Jordanie)
5. Patricia KELL (Canada)
6. Anna LABORDE MARQUEZE (Espagne)
7. Aline MAGNIEN (France)
8. Kazuhiko NISHI (Japon)
9. Rooksana OMAR (Afrique du Sud)
10. Zoe REID (Irlande)
11. Mohammad Hassan TALEBIAN (Iran, République Islamique d')
12. Ola WETTERBERG (Suède)

Point 20 de l'ODJ – Déclarations des délégués et des observateurs

20.1 L'Assemblée générale

- Notant l'approche centrée sur les personnes qui a été exposée à l'Assemblée générale lors de la présentation d'hier sur le programme ICCROM;
- notant également l'excellente discussion thématique à l'Assemblée générale sur le sujet « Décolonisation du patrimoine » qui reflète un dialogue toujours plus important et l'émergence de nouvelles pratiques de décolonisation, ainsi que l'évolution de perspectives et d'approches pour interagir avec les populations et leur patrimoine culturel ;
- encourage l'ICCROM et les Etats Membres à envisager la façon dont ce travail peut être poursuivi de manière inclusive et intégrée dans le développement et la mise en œuvre des programmes de l'ICCROM.

20.2 L'Assemblée générale:

- Prenant note des informations fournies par le Gouvernement italien lors de l'inauguration officielle de la XXXI^{ème} Assemblée générale et des informations figurant au point 11 de l'ordre du jour ;
- exprime sa profonde gratitude au Gouvernement italien pour la mise à disposition d'une contribution extraordinaire de 800.000 euros;
- exprime en outre sa gratitude au Gouvernement italien pour les travaux en cours en vue d'obtenir l'approbation finale des modifications apportées à l'Accord de siège, et note que cette approbation finale devrait intervenir d'ici la semaine prochaine ;
- prend note du travail accompli par le Gouvernement italien en ce qui concerne les travaux de restauration de l'ancien couvent de San Francesco a Ripa en vue de permettre à l'ICCROM d'emménager dès que possible dans son nouveau siège ;
- se félicite de l'assurance donnée par l'Italie d'occuper une place de tout premier plan, aux côtés de l'ICCROM et des principales organisations internationales dans ce domaine, dans le but de promouvoir et partager les expériences et les bonnes pratiques en Afrique ; l'Italie confirme également son soutien total au nouveau programme ICCROM sur l'Afrique.

20.3 L'Assemblée générale exprime sa profonde gratitude au Gouvernement des Émirats arabes unis pour son soutien à l'ICCROM et au Centre régional ICCROM-Athar à Sharjah, et exprime

en particulier sa gratitude à Son Altesse Cheikh Dr Sultan bin Mohammed Al Qasimi, membre du Conseil suprême des Émirats arabes unis et gouverneur de Sharjah, pour son patronage accordé au Centre régional de Sharjah depuis 2008.

20.4 L'Assemblée générale exprime tout son soutien aux actions menées par le Directeur général durant le dernier biennium, et se déclare en particulier satisfait des progrès accomplis dans l'élaboration du nouveau programme pour l'Afrique.

Point 22 de l'ODJ – Adoption du rapport présentant les décisions de la XXXI^{ème} Assemblée générale

22.1 L'Assemblée générale approuve le rapport de la XXXI^{ème} Assemblée générale